



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du sport Sspo
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 62
sport@fr.ch , www.sportfr.ch

Fribourg, novembre 2020

Septembre-octobre :

Information par le coordinateur SAF de l'école des actuels et futurs sportifs/artistes de talent sur :

- a) la séance d'information destinée aux parents et aux élèves ;
- b) la procédure pour être admis dans le programme SAF;

Pour le niveau primaire, les responsables d'établissement transmettent ces informations aux enseignants de 8^e Harmos.

Novembre :

Organisation par le SSpO d'une séance d'information pour les parents et les élèves. La présence des coordinateurs des centres de formation est bienvenue.

15 février :

Délai d'inscription au programme SAF (SAF/ « Espoir »). Le questionnaire est à compléter depuis le site du SSpO : www.sportfr.ch.

15 avril :

Restitution des listes SAF/Espoirs aux écoles par le SSpO (via le représentant des conférences CDCO/SDK/CORECOFR)

Jusqu'au 30 avril :

Le cas échéant, attribution de l'école par les conférences CDCO/SDK/CORECOFR

Entre le 30 avril et le 15 mai :

Transmission par la direction de l'école de la décision du statut de sportif/artiste de talent par courriel aux parents.

15 mai :

Communication par les directions d'école au SSpO des décisions suivantes :

- > dérogation à l'aire de recrutement : oui/non (changement de cercle) ;
- > confirmation du statut de sportif (SAF/Espoirs) / artistes de talent: oui/non.

Avant le 15 août :

Envoi par les écoles des contrats aux parents des sportifs/artistes de talent. Ces contrats indiquent les décisions d'aménagement comme l'allègement des horaires, les congés octroyés, les dispenses de cours partielles ou totales, etc.

A la rentrée :

Envoi :

- > par les représentants des conférences CDCO/SDK/CORECOFR, des noms des coordinateurs SAF des écoles au SSpO ;
- > par le SSpO, des noms des coordinateurs scolaires des centres de formation aux représentants des conférences.